



Charte paysagère et environnementale du vignoble de la Côte Vermeille

Phase 1 : diagnostic - novembre 2011

Faire connaître la place et le rôle des vigneron dans un paysage d'exception



BANYULS
COLLIOURE

Territoires & Paysages

PRÉAMBULE	3		
Partie 1 : le socle paysager	5	Partie 3 : unités paysagères viticoles et enjeux	30
Un paysage d'exception	6	La bande littorale urbanisée et touristique	32
Un amphithéâtre tourné vers la mer	6	Caractéristiques et composantes paysagères	32
L'architecture des pentes	7	Place de la vigne	32
Le micro-parcellaire : un paysage de marqueterie	8	Tendances d'évolution	32
Des éléments ponctuels	9	Enjeux et orientations	33
La production du paysage : fruit du travail des vignerons	11	Les coteaux des vallées et vallons drainés	34
La construction du vignoble : un savoir-faire adapté de longue date	11	Caractéristiques et composantes paysagères	34
Les pratiques culturelles marqueurs du paysage	12	Place de la vigne	34
Pluriactivité, système coopératif	14	Tendances d'évolution	34
Un paysage mosaïque	15	Enjeux et orientations	35
Les parcelles «traditionnelles»	15	Les transitions vignes/bois	36
Les parcelles «réaménagées»	15	Caractéristiques et composantes paysagères	36
Les parcelles «coupe-feu»	16	Place de la vigne	36
Les parcelles «planes»	16	Tendances d'évolution	36
Les friches	16	Enjeux et orientations	37
Partie 2 : reconnaissances, usages et évolution du paysage viticole	17	CONCLUSION	38
Périmètres de protection et inventaires	18	PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	39
Paysage et patrimoine	18		
Milieux naturels et espèces	20		
Ressource naturelle	22		
Gestion et utilisations du paysage	23		
Documents d'urbanisme	23		
Attractivité et fréquentation touristique	25		
Paysage comme support commercial et marketing	26		
Les tendances d'évolution : un devenir fragile	27		
La modification des architectures traditionnelles du vignoble	27		
Une rentabilité économique aujourd'hui difficile	28		
Le développement des friches	29		

PRÉAMBULE

Nombreux sont les ouvrages, études ou autres documents iconographiques qui subliment le paysage viticole de la côte Vermeille. Situation singulière d'amphithéâtre viticole tourné vers la mer, site remarquable par ses pentes structurées par les vigneron, l'identité du vignoble des AOC Banyuls et Collioure s'exprime par ses paysages uniques.

Cette carte postale souvent utilisée pour illustrer les paysages de terrasses, ce décor régulièrement parcouru par les amateurs de randonnée, cet écrin d'un littoral attractif reste fragile. Longtemps entretenu par une plus-value d'un produit vin rentable, ce paysage remarquable exprime aujourd'hui par endroits des signes de changements. Certains éléments lisibles dans le vignoble témoignent de mutations en cours. Friches, murets non entretenus, casots résidentiels ou écoulements d'eau bétonnés... font état d'un maintien difficile de l'activité viticole de plus en plus concurrencée par l'attractivité touristique dont elle est l'un des moteurs. Les plus-values paysagères ne sont pas partagées, non par manque de connaissance, mais par manque d'implication réelle et concertée de l'ensemble des acteurs qui produisent, utilisent et commercialisent le paysage viticole de la Côte Vermeille.

Le syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure, soutenu par la DREAL Languedoc-Roussillon, souhaite pouvoir faire reconnaître ce patrimoine paysager et en faire partager sa gestion. En coordonnant la réalisation d'une charte paysagère et environnementale* du vignoble de la Côte Vermeille, le Syndicat des vigneron souhaite engager à ses côtés l'ensemble des acteurs et utilisateurs du vignoble afin de maintenir et valoriser ce cadre d'exception, de choisir et d'organiser son développement plutôt que de subir ses évolutions.

* *Charte paysagère et environnementale*

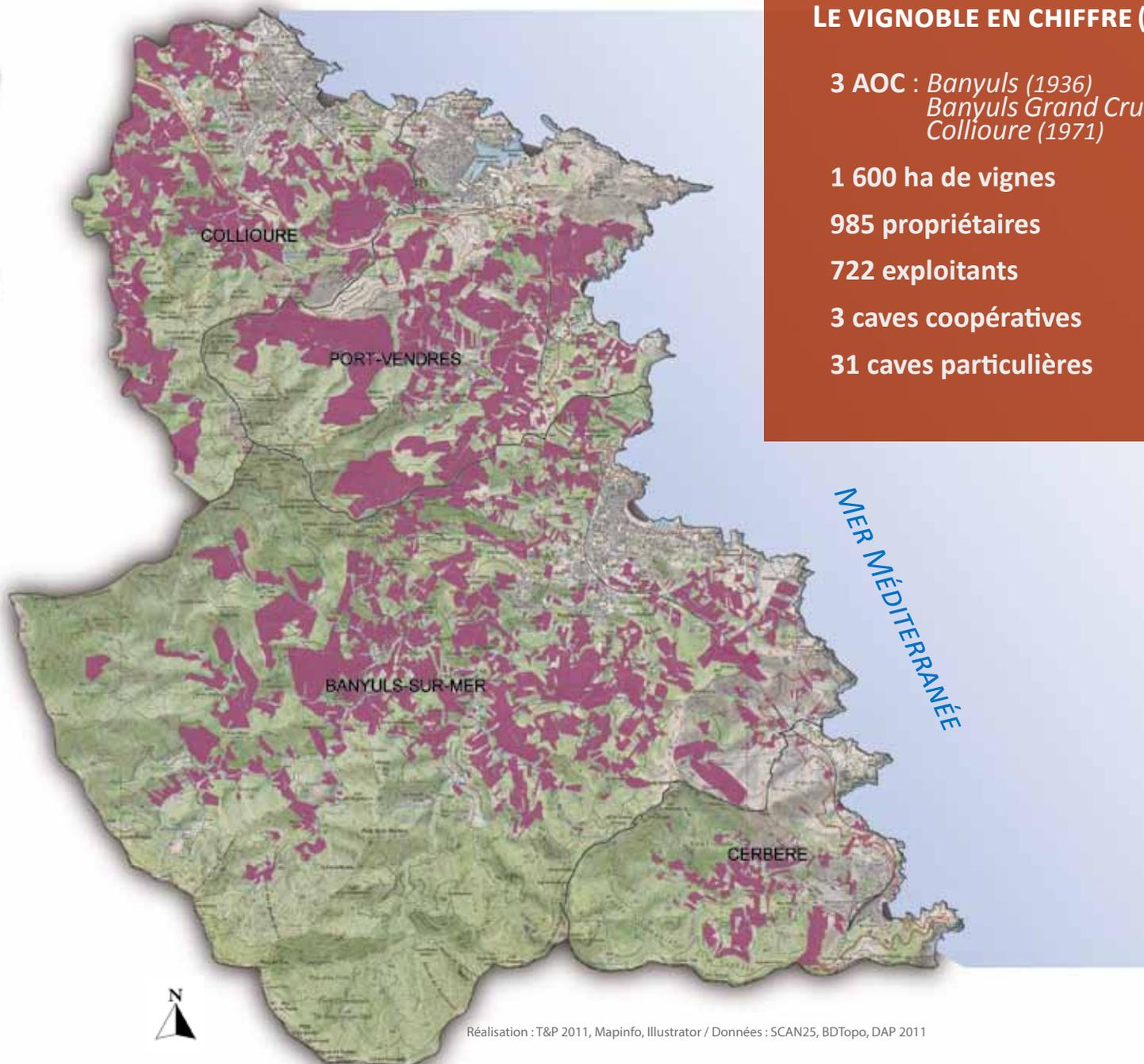
Une charte paysagère et environnementale est un document d'engagement non contractuel, élaboré en concertation avec l'ensemble de ses signataires.

Chaque partenaire s'engage à participer à la mise en œuvre d'actions opérationnelles dont il a validé les objectifs et le calendrier de réalisation. Les actions inscrites dans la charte sont complémentaires et transversales aux démarches et projets du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Une charte paysagère a pour finalité de contribuer à la gestion, préservation et valorisation de paysages vivants et économiquement rentables.



Pyrénées Orientales



LE VIGNOBLE EN CHIFFRE (2010)

3 AOC : *Banyuls (1936)*
Banyuls Grand Cru (1962)
Collioure (1971)

1 600 ha de vignes

985 propriétaires

722 exploitants

3 caves coopératives

31 caves particulières

LA CÔTE VERMEILLE

7 840 hectares

13 536 habitants

1 canton

4 communes appartenant à la
Communauté de communes
Albères - Côte Vermeille

Réalisation : T&P 2011, Mapinfo, Illustrator / Données : SCAN25, BDTopo, DAP 2011



PARTIE 1

LE SOCLE PAYSAGER

Un paysage
d'exception

La production
du paysage

Un paysage
mosaïque

LE VIGNOBLE DE LA CÔTE VERMEILLE

Située à l'extrémité orientale des Pyrénées, le vignoble de la Côte Vermeille s'étend sur les quatre dernières communes du littoral avant l'Espagne : Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure et Port-Vendres.

Lieu de rencontre entre la montagne et la mer, la vigne enveloppe, ici, les pentes abruptes avant qu'elles ne tombent dans la Méditerranée.

Sur ce site, l'activité viticole et le travail des vigneronns façonnent depuis de longue date un paysage ouvert et singulier, d'une lisibilité remarquable.

UN PAYSAGE D'EXCEPTION

Un amphithéâtre tourné vers la mer

La morphologie du relief de la Côte Vermeille participe à l'exception du paysage. Les pentes abruptes positionnent l'observateur dans un rapport dominant/dominé.

Le littoral est caractérisé par une succession de vallées ouvrant sur de rares plaines, le plus souvent urbanisées, et de caps rocheux aux falaises abruptes. L'arrière-pays est animé par un relief tout aussi accidenté. Les pentes se déploient jusqu'à des pics pour former une succession d'amphithéâtres tournés vers la mer. Du nord au sud, chaque commune est ainsi dotée de points d'observation panoramique sur son territoire et le littoral voisin.



Pentes
Précipitations
Schiste



Un sol, couleur du paysage

Dominé par le schiste, les sols de la Côte Vermeille produisent l'identité du paysage de vigne. Les nuances de rouge, marron et gris teintent le vignoble. Le substrat marque chaque aménagement de parcelle et certains bâtis traditionnels locaux (casots*).

Les sols sont rares, souvent très minces, pierreux et acides de types ranker. Dans les fonds de vallée ou sur les versants nord, certains sols sont plus riches et plus fertiles (Cosprons). Les sols et pentes rendent difficile l'installation de la végétation et favorisent le ruissellement des eaux.*



Un paysage vulnérable face aux épisodes climatiques

La gestion des risques structure le paysage par des aménagements spécifiques : système de canalisation des eaux de ruissellement, murets, parcelles coupe-feu...

Incendies, inondations et ruissellement peuvent modifier en quelques heures l'image identitaire du paysage et gommer toute la richesse de ses composantes.

Véritable facteur aggravant du risque incendie, la Tramontane* influence également les formes du paysage. Ce vent fort contraint la croissance normale des arbres sur les crêtes et peut entraîner des casses sur certaines cultures.

La Côte Vermeille est soumise au régime du climat méditerranéen : été sec et chaud, automne pluvieux et hiver doux. Les pluies rares mais torrentielles génèrent des inondations violentes et soudaines, entraînant de forts ruissellements accentués par les pentes naturellement abruptes.

* **Casot** : cabane de vigne
Prononcer : casotte.

* **Ranker** : type de sol peu évolué, constitué d'une couche de matière organique, reposant sur une roche dure silicatée, massive ou en éboulis.

* **Tramontane** : vent de nord-ouest. Fréquente, elle peut atteindre des vitesses supérieures à 100km/h. La Tramontane aide à l'aération des ceps et évite la propagation de maladies.

L'architecture des pentes

La singularité du site de la Côte Vermeille participe à l'expression d'un paysage unique. Pentes abruptes, instabilité des sols schisteux et épisodes climatiques ont contraint les hommes à développer une architecture spécifique afin de pouvoir cultiver la vigne : les terrasses.



Terrasses
Micro-parcellaire
Pluriactivité



Les terrasses forment l'armature essentielle sur laquelle repose le vignoble. Murs et murets rythment et organisent géométriquement les pentes par des lignes horizontales, le plus souvent parallèles. Ils rendent lisibles la structure du paysage et reflètent la valeur du travail des hommes qui les ont façonnés.



Ces ouvrages caractéristiques du vignoble sont construits traditionnellement en pierre sèche (schiste) trouvée à même le sol ou extraite de la roche mère. Ils s'intègrent au socle paysager par un mimétisme de matière et de couleur. L'aménagement de terrasses et de murets permet de minimiser la pente en augmentant les surfaces culturales.

Les terrasses rendent bien souvent la mécanisation inenvisageable : surfaces trop étroites, murs ne pouvant résister au poids répété d'engins agricoles...

Les terrasses et les murs contribuent à limiter l'érosion du sol en détournant horizontalement les précipitations vers les rigoles.

En outre, les murs limitent le gonflement des sols et offrent un habitat propice au développement de la faune et la flore.

Actuellement, les pentes où s'organise le vignoble sont majoritairement comprises entre 25 et 50 % et plus d'un tiers des vignes se situe sur des pentes très abruptes dépassant les 50%.



Le CERVIM (Centre de Recherches et d'Étude, de Protection, de Représentation et de Valorisation de la Viticulture de Montagne) opère en soutien aux viticultures de montagne et de forte pente.

Le vignoble de la Côte Vermeille est une région reconnue par le CERVIM comme associée à la «viticulture héroïque».

Le micro-parcellaire : un paysage de marqueterie

Chaque pente est découpée par un système de terrasses et murets afin d'augmenter la surface plane et cultivable. Ce maillage serré de lignes dessine la forme unique des parcelles. Il est renforcé par le réseau des voies qui maille le vignoble et rend accessible le moindre secteur.

Triangle étroit ou rectangle élargi, les parcelles de vignes expriment un paysage viticole en « puzzle » spécifique à nul autre. La forme des parcelles s'emboîte par un jeu de lignes qui charpente et donne à voir le paysage. Elle traduit tout le génie et la volonté des hommes qui ont su donner à chaque portion de territoire sa vocation viticole.

La micro-parcellisation du vignoble évoque l'échelle des jardins. Chaque parcelle reflète dans le paysage les choix du vigneron. La mosaïque actuelle porte d'ailleurs les signes du changement. Certains de ces éléments se dégradent par manque de temps, par abandon définitif de l'activité viticole ou du fait de la nécessaire mécanisation.



Découpé
Mosaïque
Varié

QUELQUES CHIFFRES

D'après les déclarations d'affectations parcellaires 2011 :

9 598 parcelles

Taille moyenne d'une parcelle : **1 667 m², soit 0,17 ha**

Des éléments ponctuels identitaires

Au-delà de la géométrie des parcelles de vignes et des pentes, un certain nombre d'éléments ponctuent le paysage et renforcent son caractère unique et vivant.

Chemins muletiers et pistes

Deux types de cheminements sont repérables dans le vignoble : les accès aux parcelles et leurs voies intérieures. Traditionnellement réalisés en pierre sèche et plutôt étroits, ces accès permettaient autrefois le passage du mulet. Ingénuement pensés, ils étaient élaborés en fonction de la structure des agulles* pour être intégrés au système de gestion de l'eau.

Aujourd'hui, certains chemins muletiers sont encore utilisés à l'intérieur des parcelles mais bien souvent ce sont des pistes pour véhicules qui les ont remplacés. Certaines de ces pistes créées dans l'unique objectif de desservir une parcelle, rompent l'harmonie paysagère des pentes. Généralement en terre battue et ponctuellement cimentées, elles participent à l'évacuation de l'eau vers les micro-talwegs mais elles modifient aussi complètement l'architecture du vignoble par leur largeur et leurs accotements peu soignés.



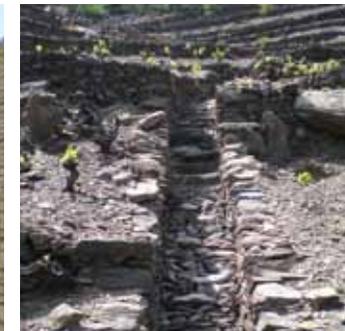
Agulles* et peus de gall*

La singularité du paysage viticole de la Côte Vermeille repose en grande partie sur le système exceptionnel de gestion, de collecte et de canalisation de l'eau.

Les agulles* peuvent être « maîtres » ou « secondaires ». Les premières reprennent la forme verticale de micro-talwegs, leur répartition est relativement régulière et dépend étroitement du relief. Les agulles secondaires interceptent le ruissellement venant des terrasses. Elles se structurent en diagonale et conduisent l'eau vers les agulles maîtres.

Les peus de gall* sont les lieux de rencontre des agulles maîtres et des agulles secondaire. Leur forme est le plus souvent symétrique.

Les agulles, peus de gall et terrasses participent à la maîtrise de l'écoulement des eaux de pluie. Ces éléments composent un savant système qui charpente et donne à voir l'organisation du vignoble sur chaque versant.



* **Agulles** : rigoles canalisant l'eau de pluie (traditionnellement pavées en schiste). Les agulles s'organisent suivant un tracé géométrique
Prononcer : agouille.

* **Peus de gall** : point de rencontre entre deux agulles prenant la forme d'une «patte d'oie» (littéralement « pied de coq »)
Prononcer : péou de gall.

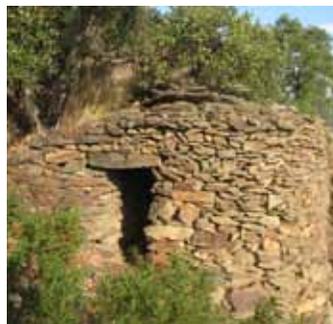
Casots

Les cabanes de vigne sont nombreuses dans le vignoble. D'époques, de formes et de matériaux très variés, elles ponctuent le vignoble et participent en ce sens à la singularité du vignoble. Ces cabanes, ou casots, servaient le plus souvent d'abri pour le vigneron et d'entrepôt pour le matériel.

Historiquement, comme les murs des terrasses et les agulles, le casot est réalisé en pierre sèche (sans liant) et a une forme circulaire de taille très modeste. Aujourd'hui, la majorité des casots sont rectangulaires.

Très présent dans le vignoble, le casot est souvent accompagné d'arbres pour l'ombre et les fruits, et d'un réservoir d'eau (récupération de l'eau de pluie par le toit). Il est généralement situé près d'un accès à la parcelle (chemin muletier).

Aujourd'hui les matériaux utilisés pour la rénovation de certains casots comme leurs volumes témoignent d'un changement d'usage. Détournés de leur fonction première, ils s'affichent telles des résidences secondaires dans un paysage forgé par l'activité agricole. Ces éléments nouveaux, étrangers du paysage hérité, traduisent les signes d'une mutation où la cohérence avec les lieux porte atteinte à la qualité paysagère.



Réservoirs d'eau

Les réservoirs d'eau ponctuent le vignoble, souvent plusieurs sur une même parcelle. Ils ont, pour la plupart, été mis en place dans le courant du XXème siècle et sont exclusivement utilisés pour la préparation des traitements de la vigne (type bouillie bordelaise). Situés à proximité d'une agulle, les réservoirs en béton ont été remplacés au fil du temps par des bidons (bleus) ou des cuves en plastiques le plus souvent déconnectées des systèmes traditionnels de récupération d'eau (agulles). Corps changeant l'harmonie du paysage, ces réservoirs plastiques constituent des points noirs dans le paysage et renvoient, à ce titre, une image peu soignée de l'activité viticole.



LA PRODUCTION DU PAYSAGE...

... FRUIT DU TRAVAIL VIGNERON

S'il est vrai qu'un relief accidenté constitue généralement un handicap pour le développement de l'agriculture, ici, sa combinaison avec d'autres facteurs en a fait un territoire où la viticulture domine et un terroir où l'homme est créateur de paysages.

La construction du vignoble : un savoir-faire adapté de longue date

Les premières traces écrites de culture de la vigne autour de Banyuls sont identifiables dès le 1er siècle après J.-C. L'activité viticole serait même bien antérieure à cette date, mais les origines du vignoble sont alors incertaines...



Au Moyen-Age : une viticulture sociale et familiale, sans visée économique

L'architecture en terrasses associée au système de gestion de l'écoulement de l'eau serait héritée du Moyen-Age grâce aux Templiers, qui auraient ramené ces techniques du Moyen-Orient. La culture de la vigne structure progressivement le paysage.

Au XIII^{ème} siècle, une nouvelle technique de vinification est adoptée : le mutage du vin. Cette technique consiste à ajouter de l'alcool vinique pour arrêter la fermentation et conserver les sucres naturels. Le vin muté est alors appelé Vin Doux Naturel (VDN). La vigne prend dès lors de l'importance dans le paysage de la Côte Vermeille.



Au XIX^{ème} siècle : l'âge d'or du vignoble

Comme dans de nombreux vignobles français le développement économique de l'activité passe par la commercialisation des produits en tant que «vin de messe».

Grâce à une main d'œuvre importante et familiale le vignoble prospère jusqu'à la crise du phylloxéra (1878-1880). Le paysage est alors modelé par la monoculture viticole. Le travail de la vigne se fait à la main et au mulet. La plupart des vigneronnes concilient la viticulture avec d'autres activités, bien souvent celle de la pêche.

Pendant des siècles les pratiques culturelles restent les mêmes, entretenant un paysage unique, expression du savoir-faire du travail des hommes.



Les difficultés du XX^{ème} siècle

Au début du XX^{ème} siècle, le vignoble perd de son importance dans le paysage : la production est concurrencée par les productions étrangères (Espagne, Algérie..) puis par la logique quantitative de la viticulture mécanisée de la plaine Languedocienne. Le vignoble se maintient cependant grâce à une nouvelle main-d'œuvre importante venue d'Espagne ainsi que par la reconnaissance qualitative des productions. L'AOC Banyuls (Vins Doux Naturels) voit le jour en 1936, bornant officiellement la zone de production et de manipulation aux limites administratives des quatre communes. Ce nouveau statut participe à l'inscription du vignoble dans le paysage. La reconnaissance AOC forge le lien produit-paysage. L'identité paysagère du vignoble se fige. Le paysage devient patrimoine.



Fin du XX^{ème} siècle

A partir des années 1970, les surfaces viticoles diminuent rappelant parfois dramatiquement la vulnérabilité de la Côte Vermeille aux incendies (1986). Le rôle pare-feu des vignes est avancé comme la solution. Des parcelles DFCI* créées au bulldozer s'implantent à l'interface des zones cultivées et des zones de forêt. Sans murs ni agulles, le drainage de l'eau sur ces parcelles souvent pentues se fait grâce au réseau de pistes. Depuis quelques années, ces parcelles coupe-feu suscitent des interrogations : durabilité des techniques ? Intégration paysagère ? Perte d'identité viticole ? Plus récemment, des initiatives, le plus souvent individuelles, visent à conjuguer solution technique et exigence paysagère. Un nouveau vignoble apparaît dans le paysage. Ces tentatives parcelles par parcelles renforcent l'effet patchwork du vignoble. Elles traduisent la volonté de la profession de combiner maintien du patrimoine paysager et rentabilité économique de l'activité.

* DFCI : Défense des Forêts Contre l'Incendie

Des pratiques culturelles marqueurs du paysage

Terroir entre mer et montagne, le patrimoine paysager hérité est le symbole du travail des hommes et des vigneronns «sculpteurs de montagne».

La Côte Vermeille dispose d'une identité paysagère forte qui la rend attractive. L'architecture du vignoble en terrasses et surtout le système ingénieux de gestion des eaux pluviales permettent de différencier le vignoble des Crus Banyuls et Collioure des autres vignobles de montagne.

Les éléments singuliers du paysage viticole témoignent d'une adaptation habile au site. Ils reflètent la qualité du travail des hommes. Ces ouvrages sont en harmonie avec les éléments naturels du lieu et en particulier avec la roche mère : le schiste. Ils structurent géométriquement le paysage : des lignes horizontales suivant les courbes de niveau, des lignes verticales soulignant la présence de micro-talwegs et des diagonales pour l'évacuation de l'eau.



Un travail nécessairement manuel

Compte tenu des pentes et de la densité d'ouvrages en pierre-sèche, la mécanisation est impossible pour bon nombre de parcelles. Aujourd'hui encore, le travail de la vigne se fait majoritairement à la main. Fortement concurrencée par la végétation spontanée, la vigne nécessite d'être désherbée.

Depuis les années 1960, le désherbant chimique a remplacé le travail de la terre. Le pulvérisateur à dos est utilisé pour le désherbage ainsi que pour les traitements dont les fréquences (4 à 5 passages par an) restent faibles comparées à d'autres vignobles.

Aujourd'hui, des techniques de désherbage alternatives (mulets, treuil, pâturage...) sont mises en place et testées dans le vignoble. Ces changements de pratiques modifient parfois la forme originelle de la parcelle et plus globalement du paysage.

Outre le travail de la vigne, l'architecture des parcelles nécessite un entretien régulier notamment pour le nettoyage des agulles, et la maîtrise d'un savoir-faire spécifique pour le remontage de murets.

La majorité des parcelles de vignes sont encore de type «traditionnelles» : petites surfaces (quelques ares), pentes abruptes parfois supérieures à 50%, avec de nombreux ouvrages (murets, agulles, casots...).

Cépages et complantation*

Traditionnellement, le vignoble de la Côte Vermeille présente une palette diversifiée de cépages. Le grenache noir est le cépage le plus répandu. Il est à l'origine du vin doux naturel* de Banyuls.

La diversité de l'encépagement se retrouve au sein d'une même parcelle. Cette particularité participe à la singularité du paysage viticole. Elle renforce le caractère coloré, vivant et changeant du paysage à côté de la stabilité du feuillage persistant du couvert végétal méditerranéen.

Aujourd'hui pour répondre au mieux aux critères des cahiers des charges des AOC, l'encépagement des parcelles s'homogénéise.



Si l'encépagement d'une parcelle est difficile à appréhender, il en est de même pour l'âge de la vigne. En effet, historiquement les souches mortes sont remplacées au fur et à mesure (pas forcément avec le même cépage), ceps par ceps. Par ce procédé, nommée complantation, certaines vieilles parcelles ont été entièrement replantées et renouvelées. Cette technique renforce l'empreinte paysagère du vignoble. Ce renouvellement perpétuel participe à la pérennité du paysage de la Côte Vermeille.

Mode de conduite

La vigne en Côte Vermeille est le plus souvent conduite en gobelet* en raison de la pente et pour sa résistance aux vents. Là où dans d'autres vignobles, les lignes régulières des rangs de vignes palissées soulignent la géométrie du parcellaire, la taille en gobelet, par sa forme en « bouquet » assouplit l'ordonnement du paysage.

Selon les cépages, d'autres modes de conduites peuvent exister. Certains ceps sont sur échalas*. Le cep est alors attaché à un piquet. Cette pratique est surtout utilisée pour les jeunes plants, notamment pour le grenache.

Les parcelles les plus planes sont souvent palissées. Elles profitent notamment au développement de la syrah.

* **Complantation** : fait de cultiver des vignes de cépages différents dans une même parcelle.

* **Vin doux naturel** ou vin muté : vin dont la fermentation est stoppée par mutage (ajout d'alcool) afin de conserver une partie des sucres naturels.

* **Gobelet** : taille qui ne nécessite pas le palissage de la vigne mais qui ne permet pas une mécanisation complète des opérations culturales.

* **Echalas** : piquets de bois servant à soutenir les ceps de vigne.

QUELQUES CHIFFRES

Rendements (cf cahier des charges des AOC) :

AOC Banyuls : 30 hl / ha
AOC Collioure : 40 hl / ha

Volume total produit par an :
environ 40 000 hectolitres

Pluriactivité et système coopératif

La pluriactivité est une particularité qui a permis au vignoble de se maintenir malgré les différentes périodes de crises. Elle concerne environ 80 % des producteurs. Cette caractéristique, ainsi que les successions ont, au fil des années, accentué le micro parcellaire et complexifié les modes de faire-valoir (augmentation du faire-valoir indirect).

L'organisation professionnelle est liée à la pluriactivité. Elle est majoritairement tournée vers le système coopératif (3 caves coopératives pour 4 communes).



Les caves coopératives comme les caves particulières restent le plus souvent discrètes dans le paysage, pour la plupart, encore intégrées à la trame villageoise.

Les besoins de modernisation des outils de production ont dernièrement justifié la construction d'un nouveau chai. La nécessaire accessibilité du bâtiment s'est faite au détriment de l'exigence paysagère jusqu'alors respectée par une qualité architecturale épurée.

La nouvelle cave est implantée sur un point haut, en dehors du tissu urbain et à proximité du principal axe de circulation. D'ailleurs, peu souvent visible depuis la route, la cave se perçoit depuis les vallées. La logique de la fonctionnalité a donc été privilégiée à la logique paysagère. L'insertion du bâtiment est très relative, banalisant le paysage environnant, pourtant classé au titre des sites pour ses qualités paysagères.

UN PAYSAGE MOSAÏQUE

L'homogénéité attendue du paysage viticole de la Côte Vermeille et des représentations que l'on en fait, laisse très vite place, lorsqu'on l'observe sur le terrain, à une vision hétéroclite, à une mosaïque viticole accentuée par l'émiettement parcellaire.

La typologie parcellaire, découpage intuitif et sensible du paysage, est un outil de lecture et de compréhension des enjeux paysagers.



Les parcelles « traditionnelles »

Ces parcelles sont le plus souvent de petites tailles (quelques ares) avec des pentes toujours supérieures à 25%, parfois jusqu'à plus de 50 %. La vigne se trouve sur des terrasses où le sol est à la fois mince et affaibli. La roche à nu est souvent affleurante. Les terrasses et les murs de schiste sont complétés d'agulles et de peus de gall. On observe aussi fréquemment la présence de casots, de réservoirs d'eau et d'arbres isolés (olivier, amandier, figuier...). La mécanisation est impossible en raison de la pente mais surtout des ouvrages en pierre sèche. L'entretien de la vigne se fait à la main ce qui rend la tâche difficile et longue pour des rendements moindres. Dans un souci de rentabilité le désherbage est souvent effectué chimiquement.

Ces parcelles traditionnelles, difficiles à travailler, sont les plus sujettes à l'abandon et à l'enfrichement.



Les parcelles « réaménagées »

Ces parcelles sont les nouvelles expressions, suite à des modifications, des architectures des parcelles traditionnelles. Les choix faits par les vignerons sont multiples : accroître la rentabilité, diminuer le temps de travail, réduire l'utilisation des désherbants chimiques... Ils visent le plus souvent un seul objectif : la mécanisation (motoculteur, mulet, treuil...). Ce processus, commencé il y a plus d'une vingtaine d'années, renforce l'effet mosaïque du parcellaire du vignoble. Selon les périodes ou les individus, ce sont soit les modes de conduite (ré-encépagement, palissage...), soit les ouvrages structurants de la parcelle (murets, agulles...) qui ont été modifiés.

Parfois restées au stade d'expérimentation, ces initiatives participent à la pérennité de l'activité viticole par un renouvellement du vignoble et la création de nouveaux paysages.



Les parcelles «coupe-feu»

Ces parcelles sont le plus souvent localisées dans l'arrière pays à l'interface des espaces boisés, parfois déconnectées de la trame viticole. Les parcelles coupe-feu sont de taille moyenne à grande, ses pentes très variables pouvant être très abruptes. Elles présentent très peu d'édifices en pierre sèche remplacés par un réseau de larges pistes relativement important servant aussi au drainage de l'eau. Créées à partir du maquis, elles bénéficient d'un sol riche à la fois mince et caillouteux qui leur permet d'atteindre des rendements satisfaisants.

Les pentes abruptes et la conduite en gobelet rendent rares les possibilités de mécanisation de ces parcelles. Encore peu intégrées au paysage, elles jouent leur fonction dans la prévention des risques incendie.



Les parcelles «planes»

Peu nombreuses, ces parcelles se localisent principalement dans les fonds de vallées et ponctuellement sur les replats des versants. Dépourvues de murets, elles ont l'avantage de pouvoir être mécanisées. Le sol souvent riche et profond accroît les rendements parfois contrôlés grâce à un enherbement maîtrisé.



Les friches

Ces parcelles, anciennement viticoles, se retrouvent un peu partout dans le vignoble. Elles sont particulièrement repérables sur la côte, à proximité des habitations et des infrastructures. Plusieurs stades d'enfrichement sont visibles. Le développement des friches participe à la fermeture du milieu et augmente la vulnérabilité du territoire au risque incendie.

La remise en culture après enfrichement reste très difficile.



Partie 2

Reconnaissances, usages et évolution du paysage viticole

Périmètres
de protection

Gestion et
utilisations

Tendances
d'évolution

Si la capacité des vigneron à s'adapter aux conditions difficiles de pentes, de sols ou de climat a donné au paysage de Banyuls et Collioure son statut patrimonial, les particularités du site sont également à l'origine d'expressions paysagères et patrimoniales protégées qui dépassent le cadre viticole. La Côte Vermeille offre en ce sens un patrimoine architectural et naturel reconnu qui participe à l'identité du paysage. Ce patrimoine, aujourd'hui protégé au titre des Monuments Historiques, des Sites Classés ou reconnu pour ses richesses faunistique et floristique, compose avec le vignoble. Ces reconnaissances renforcent l'image de marque de la Côte Vermeille et plus largement de toute la région qui bénéficie ainsi d'outils de gestion ou d'éléments renforçant l'attractivité du lieu.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET INVENTAIRES

Patrimoine et paysage

Souvent implantés sur les lignes hautes du relief, forts, redoutes ou églises se détachent du vignoble. Ces monuments historiques* fonctionnent comme des points de repères identitaires du paysage. Leur position dominante offre des vues exceptionnelles sur le vignoble et l'ensemble de la Côte Vermeille.

Le plus souvent, la visite de ce patrimoine militaire ou religieux amène les visiteurs au cœur du vignoble. Il participe à son attractivité sans pour autant établir un lien direct avec ce dernier.

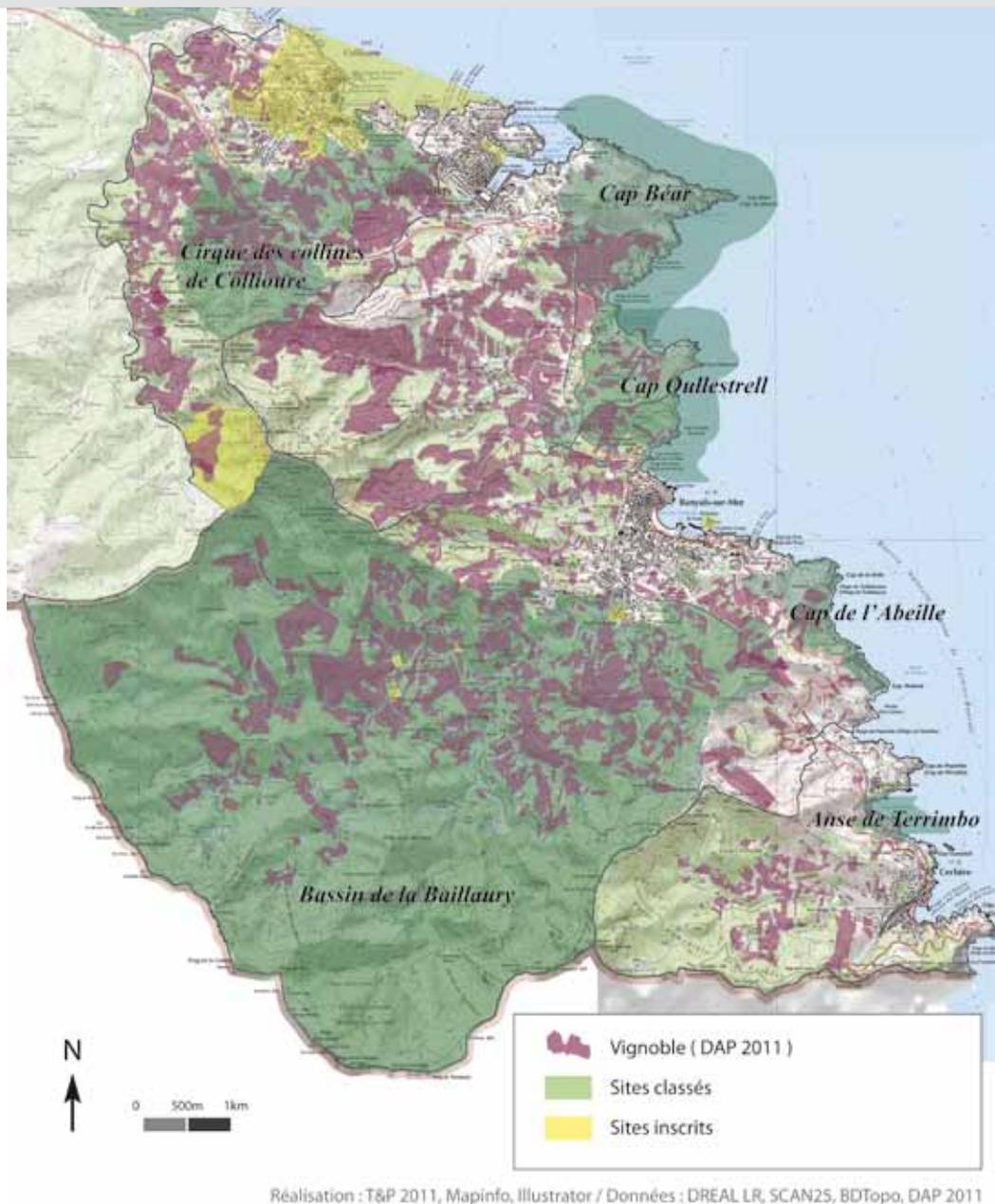


Le paysage viticole forme pourtant l'écrin de chacun de ces monuments. Pour l'observateur, il compose avec les éléments bâtis par un simple lien visuel encore peu valorisé. Le vignoble se pose comme un décor presque banal pour un œil non averti qui cherche à identifier les villages du littoral. Pourtant, depuis ces points de vue exceptionnels sur le paysage viticole, le temps semble s'arrêter. La possibilité de découvrir le détail des architectures de chaque parcelle invite à la pause. L'objet initialement observé change tout en restant dans le domaine du patrimoine et de l'architecture, celui de la délicate alchimie entre un terroir et des vigneron.

*** Monuments Historiques**
Code du patrimoine. Lois du 25 février 1943 et du 31 décembre 1913.
Servitude d'utilité publique visant à assurer la conservation des monuments ainsi que la bonne présentation à travers la qualité notamment paysagère et architecturale de leurs abords. Les Monuments classés ou inscrits génèrent des périmètres de protection (abords) d'un rayon de 500 mètres autour de ceux-ci.
Tout projet situé dans un rayon de 500 mètres est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Au-delà du périmètre des 500 mètres, il y a lieu de prendre en compte les éventuels liens de covisibilité entre le monument et le site d'implantation du projet.

Les quatre communes des appellations Banyuls-Collioure regroupent, en dehors du domaine public maritime, cinq sites classés* et trois sites inscrits* .
Les sites inscrits et classés occupent près de 58% du territoire. Leur présence vise le maintien de la qualité paysagère par une gestion basée sur un principe de valorisation. C'est dans cette perspective que le CAUE* a réalisé en 2009 à la demande de la DIREN Languedoc-Roussillon un guide pratique et cahier de recommandations visant à accompagner la gestion quotidienne du paysage viticole ou en reconversion par une série de propositions techniques très appliquées.

Pour autant, au sein même des périmètres des sites classés du vignoble de la Côte Vermeille, les phénomènes de déprise viticole ou de dégradation des terrasses par manque d'entretien s'observent traduisant plus le résultat d'un contexte économique que le manque de savoir-faire des hommes.
Se pose alors la question de la portée de la reconnaissance et de son efficacité locale en termes de protection et de valorisation de la qualité paysagère.
A qui profite le classement du vignoble au titre des sites ? Aux personnes sensibles à la question du paysage et du patrimoine, aux amateurs de paysages d'exceptions, aux adeptes de la randonnée ?
Cette reconnaissance bénéficie-t-elle directement au produit ? Participe-t-elle à accroître sa valeur ajoutée ? A-t-elle une portée et des retombées économiques pour le vigneron ? Pour ce faire, il faudrait nécessairement une implication réelle et partagée de l'ensemble des usagers et producteurs de ce patrimoine remarquable.



*** Sites classés**

Code de l'environnement. Loi du 2 mai 1930.

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle ou bâtie dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. La conservation est d'intérêt général.

Les travaux sont soumis selon leur importance à l'autorisation préalable du Préfet ou du Ministre chargé de l'Écologie. Dans ce cas, l'avis de la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages est obligatoire.

En ce sens, le classement d'un site correspond à la fois à un moyen de reconnaissance patrimoniale et de protection forte des paysages remarquables.

*** Sites inscrits**

Code de l'environnement. Loi du 2 mai 1930.

Servitude d'utilité publique visant à assurer le maintien de l'équilibre, notamment paysager d'un espace naturel ou bâti dont la sensibilité justifie qu'il soit surveillé de très près. Moins contraignante que le classement, cette mesure repose sur l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France obligatoirement requis pour tous travaux autres que ceux relevant de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien normal des bâtiments.

* **CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

Milieu naturel et espèces

Le vignoble de la Côte Vermeille a la particularité de se combiner avec d'autres types d'espaces :

- les prairies humides, landes, près salés et formations herbeuses ;
- les forêts de chênes lièges, de hêtres, de chênes verts dont la forêt communale de Banyuls (futaie de chêne vert) bien préservée, la forêt domaniale de Cerbère de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) gérée pour faire face à l'érosion et la forêt des Albères ;
- la côte rocheuse.

Armérie du Roussillon



Fauvette à lunette



(c) Réserve naturelle
de la Forêt de la Massane

L'Emyde lépreuse



Oeillet de Catalogne

Ces combinaisons offrent un paysage riche et une biodiversité abondante et reconnue. En témoignent les périmètres et les zonages existants tels que : les ZNIEFF I et II*, ZICO*, Réserves Naturelles* à proximité (forêt de la Massane, réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls), les terrains du Conservatoire du littoral et les sites Natura 2000*. Les Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOCOB) qui gèrent les sites Natura 2000 reconnaissent le paysage viticole de la Côte Vermeille comme exceptionnel et un bien patrimonial qu'il faut gérer et entretenir. « Il ne peut être entretenu que par les vigneron. Pour le maintenir, il est urgent de mettre en place une réflexion concertée axée sur le maintien du vignoble traditionnel ».

La richesse faunistique et floristique est caractérisée par la présence d'espèces rares, notamment l'Emyde lépreuse, petite tortue de couleur brune, présente essentiellement en France dans la vallée de la Baillaury sur le massif des Albères, le barbeau méridional, l'écrevisse à pattes blanches, la loutre d'Europe, l'aigle royal, le hibou grand-duc, l'aigle de Bonelli, le cochevis de Thékla, la fauvette à lunette... ainsi que des espèces végétales spécifiques des rochers et murettes silicieuses.

Le maintien d'une végétation naturelle d'arbres isolés, de petits bosquets contribue directement à créer des habitats pour la flore et la faune auxiliaire des cultures. Cette végétation permet aussi de lutter contre l'érosion, de protéger les cultures face aux vents et indirectement de conforter les singularités paysagères du vignoble.

* ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.

On distingue deux types de ZNIEFF :

La ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux.

La ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Les ZNIEFF de type I sont donc des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Ils correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.

* ZICO : Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux

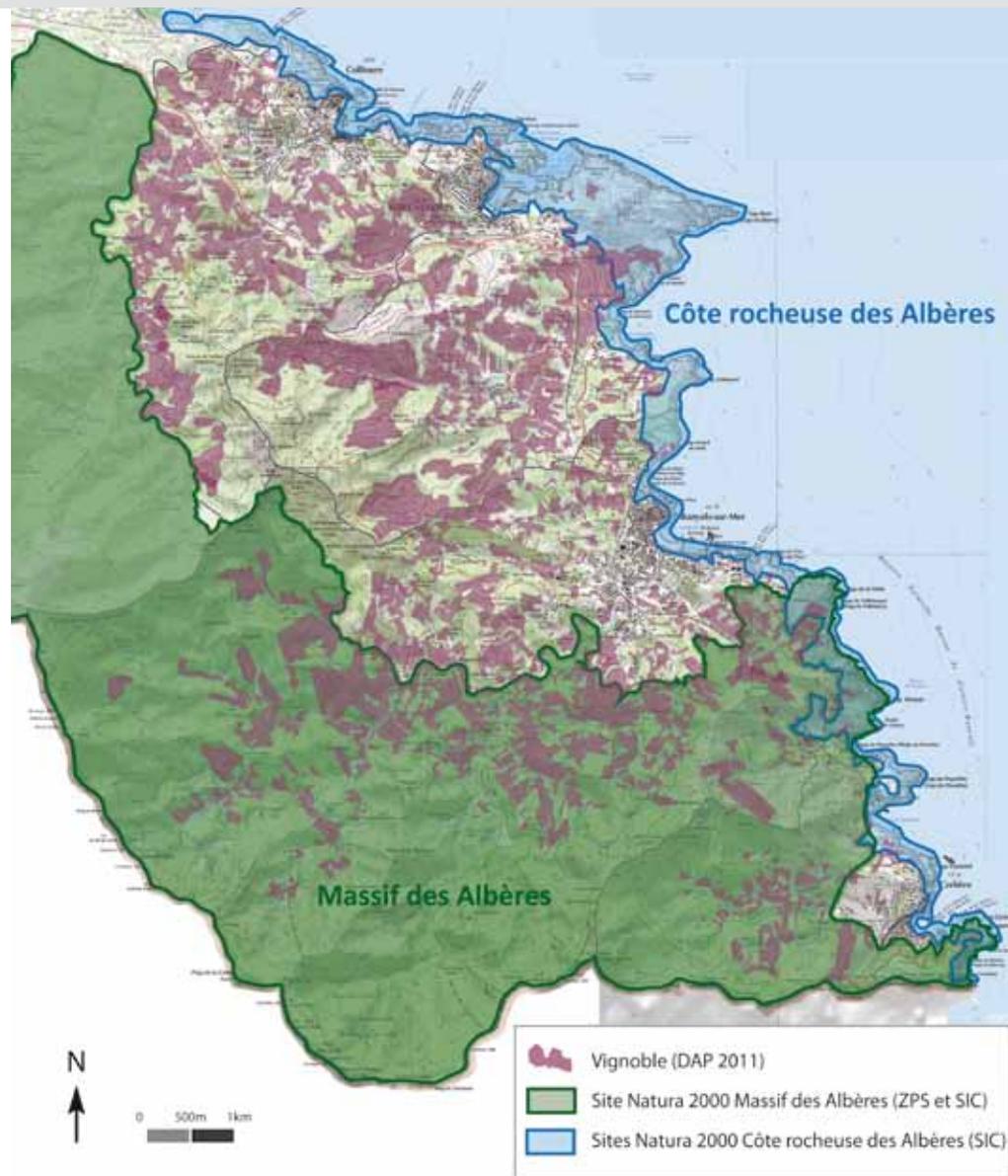
Il s'agit de zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. Par contre, il est recommandé une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion.

Si la végétation est présente dans le vignoble, elle doit cependant être maîtrisée pour ne pas contribuer à la fermeture du paysage. Les bois, maquis, landes doivent être cantonnés aux espaces de l'arrière pays puisque l'avancée de la végétation et l'enfrichement des parcelles de vigne sont sources de propagation des incendies. Le risque incendie sur la Côte Vermeille est important, entre 1974 et 2006, 392 feux ont été signalés.

La gestion du risque incendie passe par l'ouverture du milieu. Les parcelles abandonnées et enfrichées constituent des circonstances aggravantes pour la propagation des incendies. La vulnérabilité des habitants augmente d'autant plus lorsque ces parcelles sont à proximité des habitations.

D'ailleurs, par arrêté préfectoral n°1459 du 14 avril 2008, les propriétaires sont tenus de débroussailler leur parcelle selon l'article 3 « tous les ans, avant le 15 avril, les propriétaires ou leurs ayants droit ont l'obligation d'effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé de leurs terrains situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements ».

Les réflexions sur la prévention des risques incendie ne sont pas seulement départementales, elles font aussi l'objet de coopération transfrontalière avec l'Espagne (Interreg A) et ont participé au développement d'un nouveau vignoble, implanté sur les hauts de pentes en lisière avec les boisements.



Réalisation : T&P 2011, Mapinfo, Illustrator / Données : DREAL LR, SCAN25, BDTopo, DAP 2011

* Réserve Naturelle (RN)

Une réserve naturelle est un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local. C'est un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts de niveau régional, national ou international : espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels et représentatifs, un outil de protection à long terme pour les générations futures, un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente, un site dont la gestion est orientée et évaluée de façon concertée, notamment grâce à un comité consultatif réunissant les acteurs locaux, un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement, un pôle de développement local durable.

* Le réseau européen Natura 2000

Ce réseau a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique des territoires en faveur d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire. Les sites composants le réseau Natura 2000 sont désignés au titre des directives « Oiseau » et « Habitat Faune Flore ».

La Côte Vermeille comprend deux sites Natura 2000 :

- le site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères » désigné au titre de la directive « Habitat Faune Flore », 733 hectares.

- le site Natura 2000 « Massif des Albères » désigné au titre des directives « Habitat » et « Oiseau », 7113 hectares.

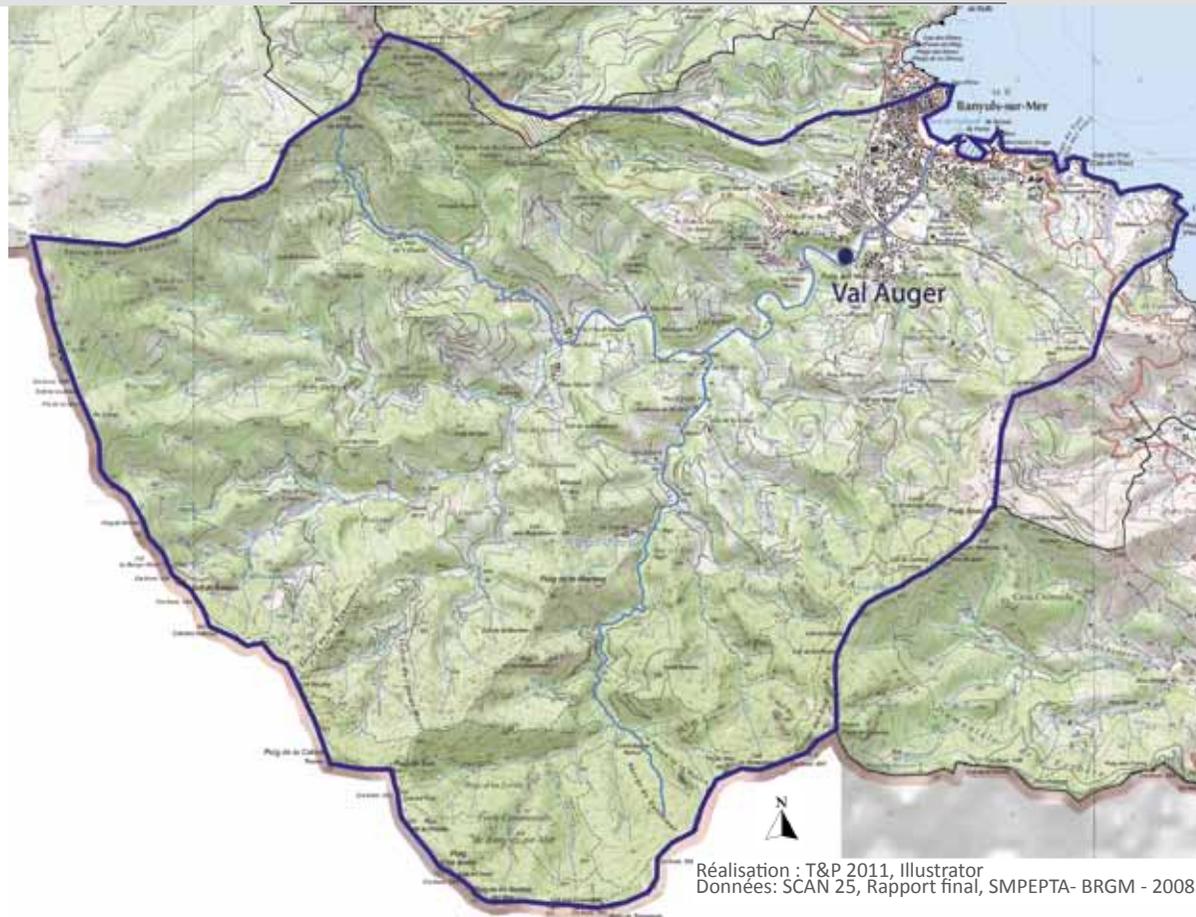
Ressource naturelle

Les attentions sur la qualité de l'eau sont particulièrement localisées dans la vallée de la Baillaury où se trouve l'un des captages prioritaires Grenelle, celui du Val Auger (forage). Ce dernier est en deuxième position sur la liste des captages prioritaires à l'échelle du département. Il est actuellement exploité par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval (SMPEPTA).

Périmètre de protection et aire de captage prioritaire

La mise en place de périmètres de protection autour des points de captage est l'un des principaux outils utilisés pour assurer la sécurité sanitaire de l'eau et ainsi garantir leur protection, principalement vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles (article L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique). Ce dispositif réglementaire est obligatoire autour des captages d'eau destinés à la consommation humaine depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Les ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture ont publié en 2009 une liste des « 500 captages Grenelle » parmi les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Répartis sur toute la France, ces captages ont été identifiés suivant un processus de concertation locale, sur la base de trois critères : l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ; le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie, enfin la volonté de reconquérir certains captages abandonnés. Le dispositif de protection qui sera appliqué sur ces ouvrages est principalement celui des « zones soumises aux contraintes environnementales » (ZSCE), issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.



Dans cette vallée principalement viticole, les mesures ont fait état de la présence de molécules de la famille des triazines et de leurs métabolites, composants de certains désherbants chimiques. Les pollutions principalement amenées par l'eau de la Baillaury pointent du doigt certaines pratiques de l'activité viticole sur les versants voisins. En effet, la maîtrise de la flore adventice a longtemps été la préoccupation majeure des vignerons afin de limiter sa concurrence directe avec la vigne.

Depuis les années 2000, les teneurs tendent à diminuer grâce à une utilisation raisonnée des désherbants. Cette diminution s'explique aussi par la mise en place de multiples expérimentations alternatives et parfois à des restructurations de parcelle permettant le labour au mulet ou au treuil. Pour autant, les efforts entrepris sont à maintenir et à encourager pour pouvoir atteindre le bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000. Le SMPEPTA est aujourd'hui le maître d'ouvrage pour atteindre cet objectif.

GESTION ET UTILISATIONS DU PAYSAGE

Documents d'urbanisme

Les choix en matière d'aménagement du territoire influent sur la place accordée à l'agriculture et au paysage. L'avenir du paysage viticole dépend donc en partie des priorités inscrites par les élus dans les documents d'urbanisme. Plusieurs menaces peuvent être repérées sur le territoire, telles que les extensions urbaines ou le développement de zones d'activités. Répondant à la logique des lieux, la localisation de l'habitat et des infrastructures s'est naturellement concentrée sur le littoral, donnant également une place à l'activité viticole dans les secteurs les plus pentus.



Si l'espace viticole de la bande littorale a plutôt bien été préservé jusque là, les extensions urbaines de ces dernières décennies se sont toujours gagnées sur celui-ci, réduisant le paysage viticole à des lambeaux emprisonnés dans un tissu urbain résidentiel. De la même manière, les espaces viticoles de l'arrière-pays, longtemps préservés du mitage, connaissent ponctuellement quelques aménagements urbains. Car aujourd'hui, presque la moitié des résidences de la Côte sont des résidences secondaires.

POS / PLU / SCoT : Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme / Schéma de Cohérence Territoriale

La loi SRU du 13 décembre 2000 a créé les Plans Locaux d'Urbanisme en remplacement des POS ; et les SCoT remplaçant les schémas directeurs. Le PLU est le document d'urbanisme communal de référence. Il délimite les zones urbaines (zones U), à urbaniser (zones AU), les zones agricoles (zones A) et les zones naturelles et forestières (N). SCoT et PLU déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et la protection des espaces naturels et des paysages.

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Code de l'urbanisme. Loi du 7 janvier 1983 sur la protection et la mise en valeur des paysages.

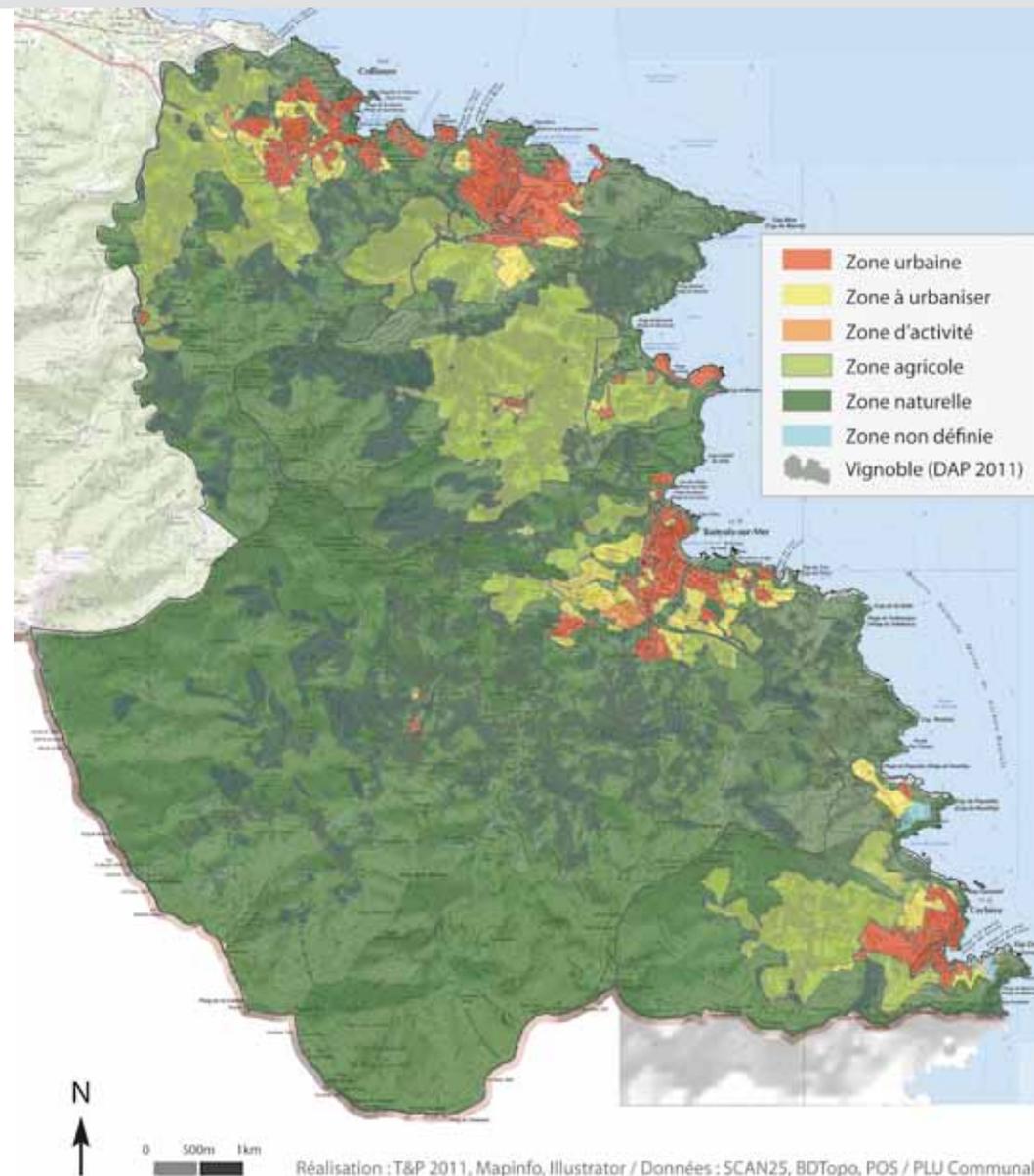
Les ZPPAUP concernent des entités urbaines, des villages et leurs abords. Il s'agit d'une protection pour des motifs d'ordre paysagers, esthétiques, historiques ou culturels. A l'intérieur d'une ZPPAUP, tous les travaux sont soumis à autorisation spéciale après accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Collioure arrive en tête avec une part de 64,2% de résidences secondaires (INSEE 2008). La commune est actuellement en cours d'élaboration de son PLU*, elle a fait le choix de mettre une partie de son territoire en ZPPAUP* afin de protéger et mettre en valeur son patrimoine urbain et paysager.

De même, le PLU de Port-Vendres devrait être validé courant 2011, le zonage agricole devrait être conservé. A Banyuls-sur-Mer, le POS* de 1994 vaut PLU, il a subi de multiples révisions et modifications, mais les zones à urbaniser sont restées les mêmes. Les extensions urbaines à Banyuls-sur-Mer sont plus récentes qu'à Collioure. Elles sont le fruit de lotisseurs privés et de lotissements communaux (deux créés en 2007 et 2009 et un troisième en cours en 2011).

Quant à Cerbère, le POS date de 1992, très peu de zones ont été urbanisées ou sont en zones à urbaniser et 40% de la surface communale est occupée par les bois et les landes.

Les démarches de mise en place des PLU visent à reprendre les zonages, notamment agricoles, pour les adapter au plus près à la réalité du terrain. Au-delà du zonage, les PLU peuvent participer pour certains secteurs stratégiques sur le plan du risque érosion ou de l'identité du cadre de vie, à la non constructibilité, l'inventaire et la protection des éléments remarquables tels que les casots, terrasses, agulles et chemins... Il en est de même pour le SCOT*, celui du littoral Sud, actuellement en cours d'élaboration. Les paysages remarquables, comme celui du vignoble de la Côte Vermeille, peuvent également être repérés et faire l'objet de propositions de gestion.



Attractivité et fréquentation touristique

L'attractivité de la Côte Vermeille s'illustre principalement par le tourisme balnéaire : les offres sont majoritairement tournées vers la mer et les villages portuaires pour leurs héritages culturels et artistiques. Le lien entre le tourisme et le vignoble est rarement fait, cependant un attrait croissant pour l'arrière pays est perceptible. Il se traduit par la fréquentation du vignoble par un public varié : randonneurs, VTT, familles et retraités.



Néanmoins, les externalités positives qui pourraient être issues du développement de ces activités, comme une nouvelle porte d'entrée sur la commercialisation des produits ou la sensibilisation du public au travail vigneron et au petit patrimoine viticole (agulles, casots) restent sous exploitées.

Peu d'offres œnotouristiques sont proposées ou initiées par les Offices de tourisme. Les coopératives et les caves particulières font individuellement leur promotion. Peu de supports de diffusion sur la thématique viticole sont communs aux quatre communes.

Pour autant, le jeu d'attraction-répulsion entre tourisme et viticulture existe. Si les visiteurs sont de potentiels acheteurs de vin, la fréquentation touristique dans le vignoble peut avoir des impacts sur les milieux naturels et l'espace viticole : déchets, piétinement, augmentation du risque incendie... Les vigneron sont méfiants quant à l'utilisation du vignoble par les autres usagers comme les touristes. Les craintes sont nombreuses, justifiées par un manque de retour commercial.

Le paysage comme support commercial et marketing

Aujourd'hui la valorisation et la commercialisation des vins se fait de manière individuelle. Coopératives, domaines et caves ont leur propres réseaux, parfois même leurs commerciaux.

Chacun utilise à sa façon le paysage viticole et ses ouvrages de schiste même si la localisation des points de ventes et des domaines à proximité de la mer et des villages déconnecte le produit de son paysage.



La promotion des vins par le paysage est un outil bien compris des professionnels des crus Banyuls et Collioure. Le consommateur est souvent invité à «mettre du paysage dans son verre». L'exceptionnalité paysagère du vignoble est donc exploitée mais reste cloisonnée aux professionnels de la filière. En effet, les partenariats avec les professionnels du tourisme sont encore discrets.

Des offres sont donc à créer non pas pour instrumentaliser le paysage afin de renforcer l'image qualitative des vins, mais bien pour démontrer la qualité du produit par les soins apportés aux lieux de production. De cette manière la plus-value paysagère contenue dans le vin peut être justifiée, argumentée et quantifiée pour être injectée dans l'entretien et la gestion du patrimoine viticole. Car aujourd'hui, à l'observer sur le terrain, le paysage patrimonial identitaire semble avoir perdu de sa force.

Cette altération ou perte de la «portée» visuelle, du «pouvoir» du paysage s'explique par certaines tendances d'évolutions. Celles-ci créent un décalage entre l'image «marketing» et la réalité du territoire. Si ce décalage perdure et s'accroît les activités économiques s'appuyant sur «l'image du pays» peuvent perdre de leur notoriété, de leur crédibilité et donc perdre des marchés et des clients.

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION : UN DEVENIR FRAGILE

La modification des architectures traditionnelles du vignoble

Pendant des siècles la question de la conservation et de la gestion du paysage viticole ne s'est pas posée. Le maintien du vignoble de la Côte Vermeille était basé sur des pratiques sociales et familiales héritées. Sans réels objectifs économiques, les pratiques culturelles étaient calquées sur celles des aînés. Cette transmission du savoir-faire a participé à la conservation d'un paysage patrimoine. Aujourd'hui, les vignerons prennent conscience de l'importance de l'identité et de l'image de leur vignoble, à la fois outil de travail et de promotion.



Depuis les années 1990, de nombreux projets sont menés avec pour objectif la préservation du caractère patrimonial du vignoble.

Un nouvel outil est alors utilisé : la pelle araignée, qui permet, à l'inverse du bulldozer, de conserver en grande partie les constructions en pierre sèche.

Parallèlement aux efforts en matière de conservation des ouvrages qui font l'architecture traditionnelle du vignoble, des démarches sont menées pour abaisser l'utilisation de produits phytosanitaires, décriés comme principaux polluants de la ressource en eau potable. Ces initiatives, le plus souvent individuelles, sont variées et se succèdent.

L'objectif consiste à trouver la ou les bonnes alternatives aux désherbants chimiques : mulch, enherbement maîtrisé... avec parfois des répercussions sur l'organisation initiale de la trame du vignoble. Les talus végétalisés remplacent un muret. Une haie ponctuelle vient rompre l'harmonie minérale donnée par les linéaires de schiste...

Ces réaménagements visent pourtant des « bonnes pratiques écologiques » tout en posant la question de la conservation du paysage traditionnel viticole, symbole des Crus et du travail vigneron hérité.

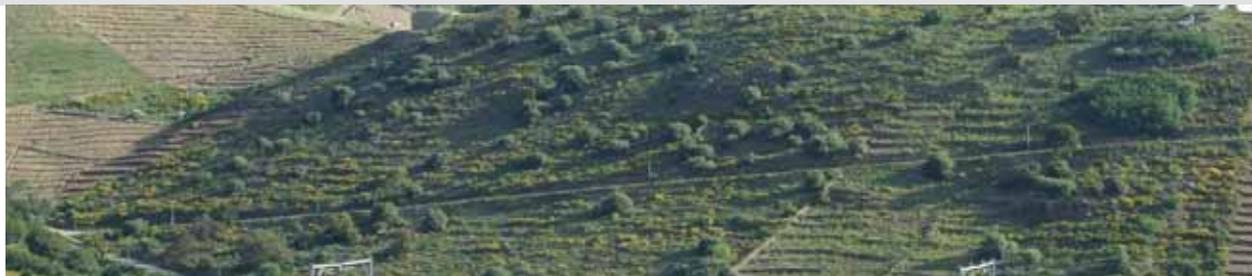
Une rentabilité économique aujourd'hui difficile, non compensée par la plus-value du paysage

Le travail nécessairement manuel des parcelles, l'entretien régulier des structures minérales du vignoble, la gestion de la concurrence végétale... tous ces éléments augmentent le temps de travail donc les coûts de production, de surcroît dans un contexte de commercialisation des vins et spiritueux peu soutenu et surtout où les pratiques de consommation restent peu favorables aux vins doux naturels. La rentabilité économique du produit n'incite plus à l'entretien ni même au maintien de l'activité. Ponctuellement, les choix économiques font évoluer la mosaïque paysagère du vignoble. Ils portent le plus souvent atteinte à la cohérence de l'esthétique de l'ensemble d'un versant. Sous-exploitée, la plus-value paysagère semble disparaître.



Le développement des friches

La perte de surfaces viticoles marque un phénomène de déprise. Cette tendance, repérable depuis une trentaine d'années, est difficile à enrayer. Outre la diminution constante des superficies viticoles (baisse de 24% en 15 ans, source INAO), un déplacement du vignoble vers l'intérieur des terres s'observe. Le vignoble du bandeau littoral disparaît peu à peu, gagné par la friche ou concurrencé par l'urbanisation. Cette mutation de la composition des formes d'occupation des sols côtiers comme la perception viticole de l'ensemble du site.



Le pourtour littoral, encore fortement fréquenté, se ferme. Il regarde côté mer en oubliant le décor exceptionnel de son arrière pays. Les visuels spectaculaires du vignoble encore ponctuellement offerts aux touristes font état du difficile maintien de l'activité viticole sur le site.

Cette tendance à la fermeture végétale comme urbaine et visuelle du paysage s'observe avec certaines disparités à l'échelle du canton. Cerbère, commune la plus éloignée et la moins bien desservie, est aujourd'hui la plus touchée par la reconquête de la végétation sur son vignoble.

Décrié de longue date comme immuable, car basé sur un savoir-faire hérité et renouvelé ceps après ceps, pierres après pierres, le paysage viticole de la Côte Vermeille traduit aujourd'hui les premiers signes de rupture de son subtil équilibre. Les lignes de forces de l'architecture du vignoble évoluent. Les lignes horizontales disparaissent au profit de la verticalité homogène des pentes. La couverture végétale arbustive gagne de la place sur les architectures minérales de schiste. La forme assouplie du gobelet se « linéarise ». L'équilibre coloré de la palette des cépages s'uniformise.

L'unité paysagère du vignoble de la Côte Vermeille se décompose à sa base par une diversité de choix et de techniques susceptibles de maintenir le paysage traditionnel, de l'exprimer sous de nouvelles formes ou de créer un nouveau paysage avec ou sans vignes.

Partie 3 Unités paysagères viticoles et enjeux

La bande
littorale

Les coteaux
des vallées
et vallons

Les transitions
vigne/bois

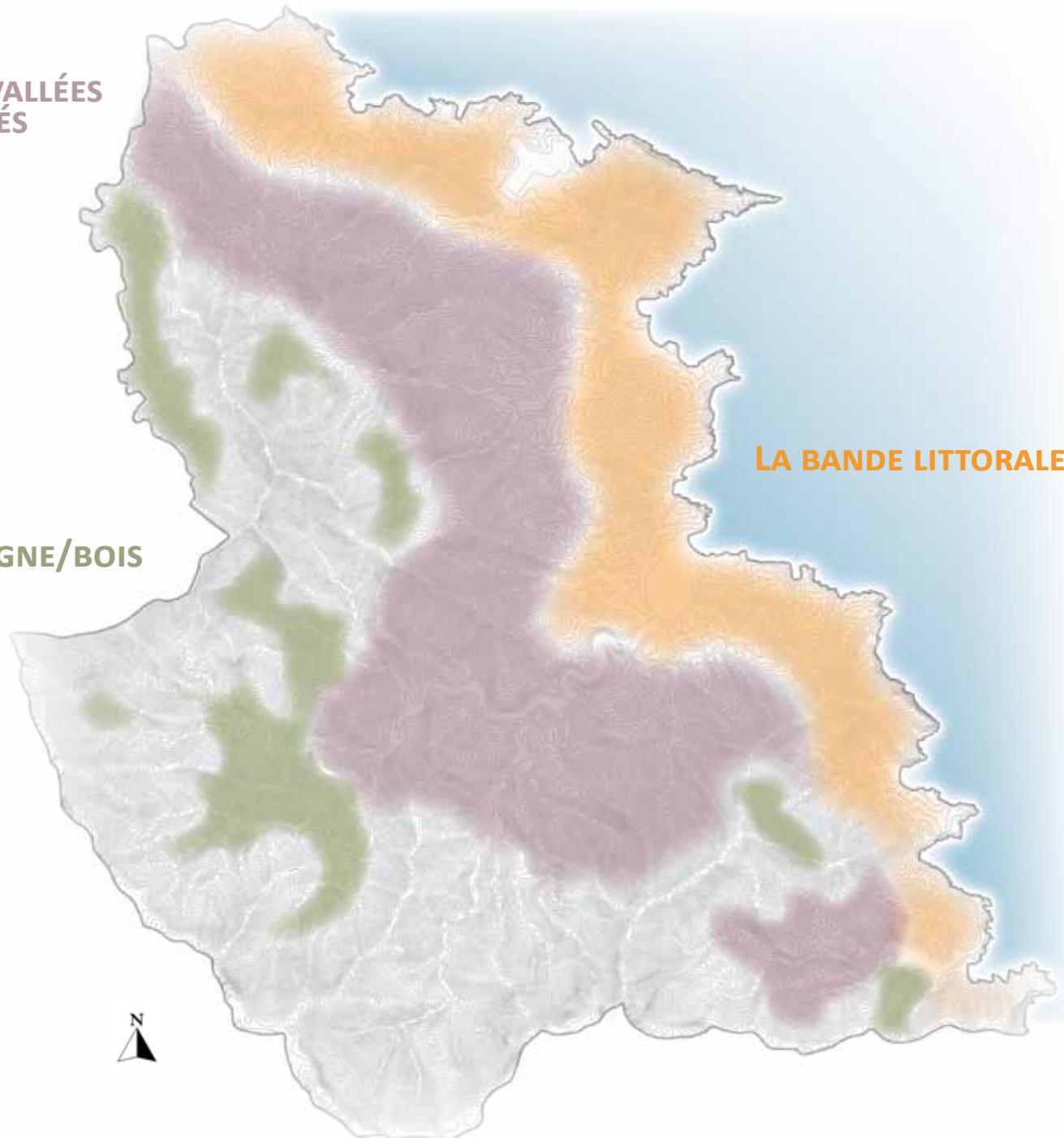
Le découpage en unités paysagères permet de synthétiser l'analyse des structures et des composantes du paysage viticole, d'identifier les éléments culturels, les usages socio-économiques pour en définir les principaux enjeux. Le travail des vignerons est appréhendé au regard des autres activités. Cette mise en perspective des actions de chacun éclaire sur la place et le rôle du vignoble dans le paysage et les jeux d'acteurs. Des contrastes ou des complémentarités entre unités s'observent. Il en résulte une série d'enjeux et de propositions permettant aux vignerons d'initier ou de renforcer des démarches en faveur de leur outil de travail au bénéfice de tous.



LES COTEAUX DES VALLÉES
ET VALLONS DRAINÉS

LES TRANSITIONS VIGNE/BOIS

LA BANDE LITTORALE



Caractéristiques et composantes paysagères

Atouts :

- Attractivité touristique
- Secteur historique d'implantation des cœurs de villages et des infrastructures
- Diversité des formes d'occupation du sol
- Concentration des éléments de patrimoine
- Regards tournés vers la mer
- Dynamique économique portée par le tourisme

Faiblesses :

- Espace urbanisable restreint
- Circulation réduite à un seul axe, route sinueuse, temps de parcours important
- Protection de la ressource en eau



Place de la vigne

- Discontinuité viticole entre les villages
- Vigne ponctuelle à résiduelle en périphérie des zones urbanisées
- Friches parfois spéculatives
- Quelques îlots viticoles traditionnels à l'architecture vitrine
- Nombreux casots, peu ou pas valorisés
- Bâti viticole le plus souvent confondu dans la trame villageoise (cave/ chai)
- Lien au produit limité aux « cabanes à vins » de bords de route

Tendances d'évolution

- Extensions urbaines parfois sur le vignoble
- Développement des friches
- Abandon et cloisonnement des parcelles
- Image viticole en déclin

Enjeux et orientations

Gérer l'urbanisation

Les coteaux plantés sont à préserver des extensions urbaines.

La qualité architecturale des lieux saisonniers de vente de vins est à améliorer

Accroître la promotion oenotouristique

Les liens au vignoble doivent être consolidés en multipliant les supports de communication sur le paysage viticole à découvrir.

L'attractivité du littoral peut profiter à la viticulture en proposant une large offre de fréquentation/dégustation du vignoble.

Une vitrine commerciale de l'ensemble des vins au sein de chaque commune pourrait être créée

Maintenir le vignoble

Les vignes îlots et éléments de patrimoine sont à entretenir pour maintenir l'identité viticole dans des secteurs fréquentés

Préserver la qualité de la ressource en eau

Poursuivre les actions pour réduire l'utilisation des désherbants chimiques par l'utilisation de bio-désherbants

Soutenir les évolutions des pratiques viticoles autour du captage prioritaire du Val Auger



LES COTEAUX DES VALLÉES ET VALLONS DRAINÉS

Caractéristiques et composantes paysagères

Atouts :

- Principale unité du paysage viticole de la Côte Vermeille, la plus étendue
- Occupation du sol à dominante viticole. Cœur du vignoble
- Pentes marquées, « architecturées » par les terrasses indispensables à l'installation du vignoble
- Réseau hydrographique sculpté mais écoulements ponctuels
- Bâti ponctuel regroupé sous forme de hameaux contenus par le vignoble
- Nombreux Monuments Historiques
- Aire de captage prioritaire du Val Auger

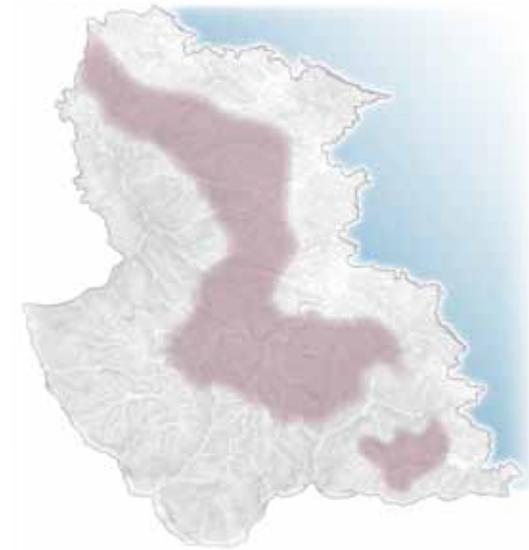
Faiblesses :

- Vues cloisonnées : le plus souvent fermées par un coteau viticole
- Relief très découpé par un système de vallées étroites
- Voies de circulation limitées par rapport au maillage des pistes et chemins



Place de la vigne

- Continuité viticole, paysage ouvert, majoritairement soigné et entretenu
- Grande diversité de formes et types du parcellaire : paysage mosaïque
- Effet patchwork parfois renforcé par la présence de friches à différents stades d'évolution
- Secteur représentatif de la diversité des démarches et initiatives individuelles de restructuration et d'expérimentation
- Grande diversité des techniques culturales et de choix de matériaux
- Rôle positif des terrasses de vignes sur le maintien des sols, le ruissellement des eaux pluviales et la lutte contre les incendies
- Quelques secteurs ravinés par le non entretien des murs et agulles
- Casots entretenus de plus en plus pour un usage résidentiel
- Omniprésence du vigneron : paysage vivant
- Image viticole faiblement exploitée mais reconnue pour ses qualités paysagères liées à l'activité viticole (Site Classé)



Tendances d'évolution

- Progressions ponctuelles de l'urbanisation : effet de mitage
- Développement des friches, avec par endroits une fermeture des vallons
- Multiplication des types de parcelles pour maintenir le vignoble : gestion individuelle plutôt que collective
 - Densification et/ou élargissement des chemins d'accès
- Disparition lente des architectures traditionnelles du vignoble par mutations des techniques culturales ou abandon
 - Volonté d'une meilleure maîtrise des pollutions diffuses

Enjeux et orientations

Développer la fréquentation dans le vignoble

L'attractivité du vignoble est à développer par une fréquentation choisie et maîtrisée (points de vue aménagés, parcours paysager identifié, accompagnement vigneron, dégustation dans le vignoble...)

Gérer et intégrer les extensions urbaines

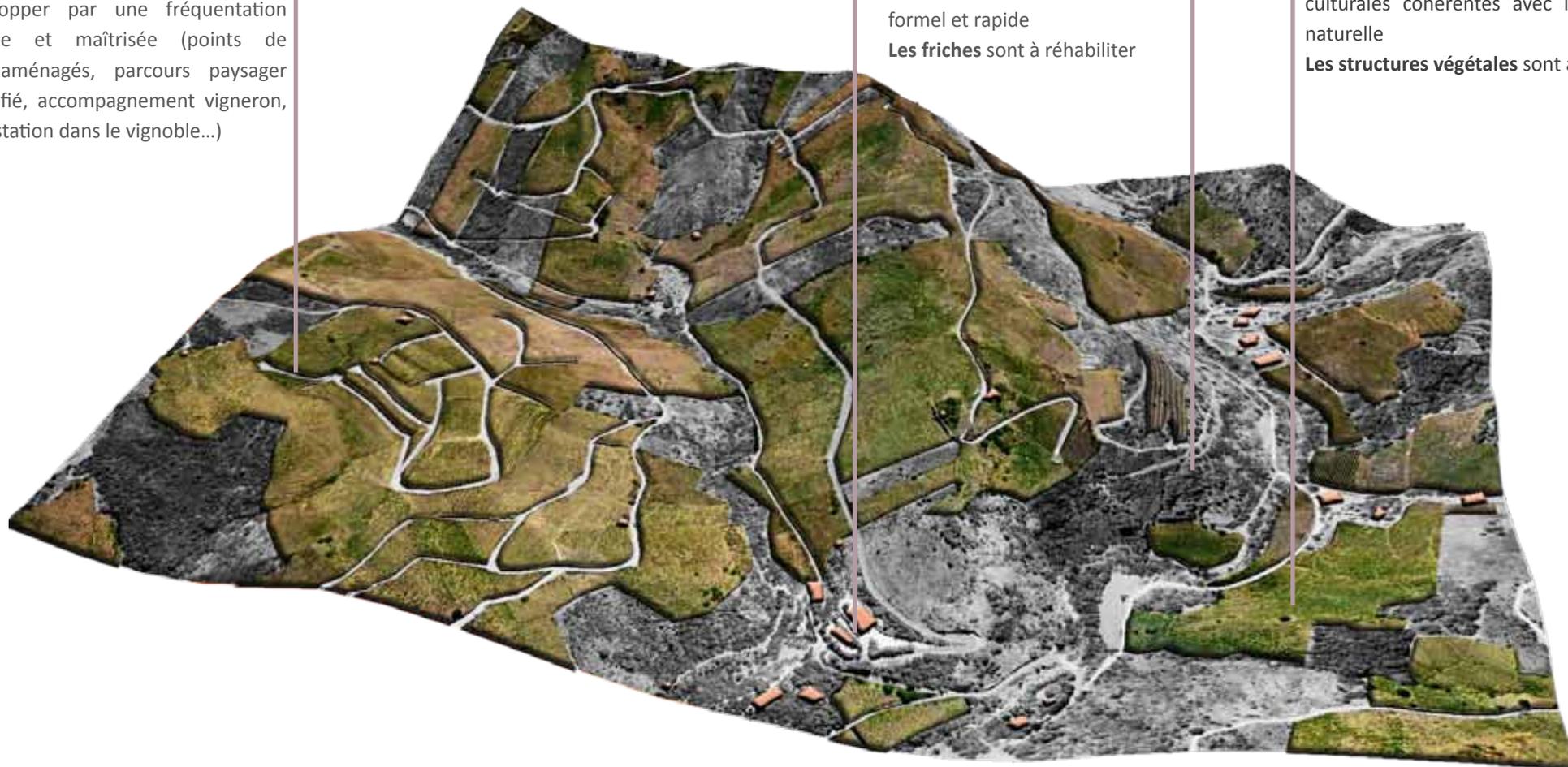
La révision des documents d'urbanisme peut être profitable à la protection des zones viticoles et ses éléments paysagers
La mutualisation des pistes est à poursuivre pour éviter toute nouvelle création « sauvage »

Soigner les utilisations du patrimoine protégé

Les nouvelles formes de production du paysage viticole, comme l'accroissement des friches et les changements d'usages des parcelles ou casots nécessitent un interventionnisme formel et rapide
Les friches sont à réhabiliter

Préserver les milieux naturels

Les écosystèmes présents sont à préserver par un accroissement de pratiques culturelles cohérentes avec la ressource naturelle
Les structures végétales sont à entretenir



LES TRANSITIONS VIGNE/BOIS



Caractéristiques et composantes paysagères

Atouts :

- Unité paysagère correspondant à plusieurs îlots viticoles de même « type »
- Peu ou pas d'habitations
- Nombreux points de vue dominants l'ensemble du vignoble

Faiblesses :

- Secteurs de hauts de pentes, le plus souvent abruptes (>50%)
- Risque d'érosion important et écoulement de l'eau rapide lors des précipitations
- Maillage de pistes et sentiers DFCI important peu intégré au paysage



Place de la vigne

- Vignes DFCI, rôle coupe-feu efficace
- Parcelle îlot fermée par les bois
- Vignoble récent, ouvre le paysage
- Peu ou pas de bâti viticole
- Pas de continuité du vignoble
- Architecture des parcelles simplifiée, souvent peu intégrée au paysage
- Position dominante, visibilité forte et lointaine

Tendances d'évolution

- Création de nouvelles pistes d'accès au vignoble
- Banalisation des formes du parcellaire du vignoble
- Ralentissement des créations de parcelles par une réduction et modifications des subventions
- Progression de la forêt à moyen et long termes

Enjeux et orientations

Encourager la pérennité du vignoble et participer à la biodiversité

La proximité avec le couvert boisé peut inciter à intégrer le végétal dans les pratiques culturales (talus arborés, auxiliaires de cultures...)

Continuer à réduire le risque incendie

Par l'entretien d'espaces ouverts

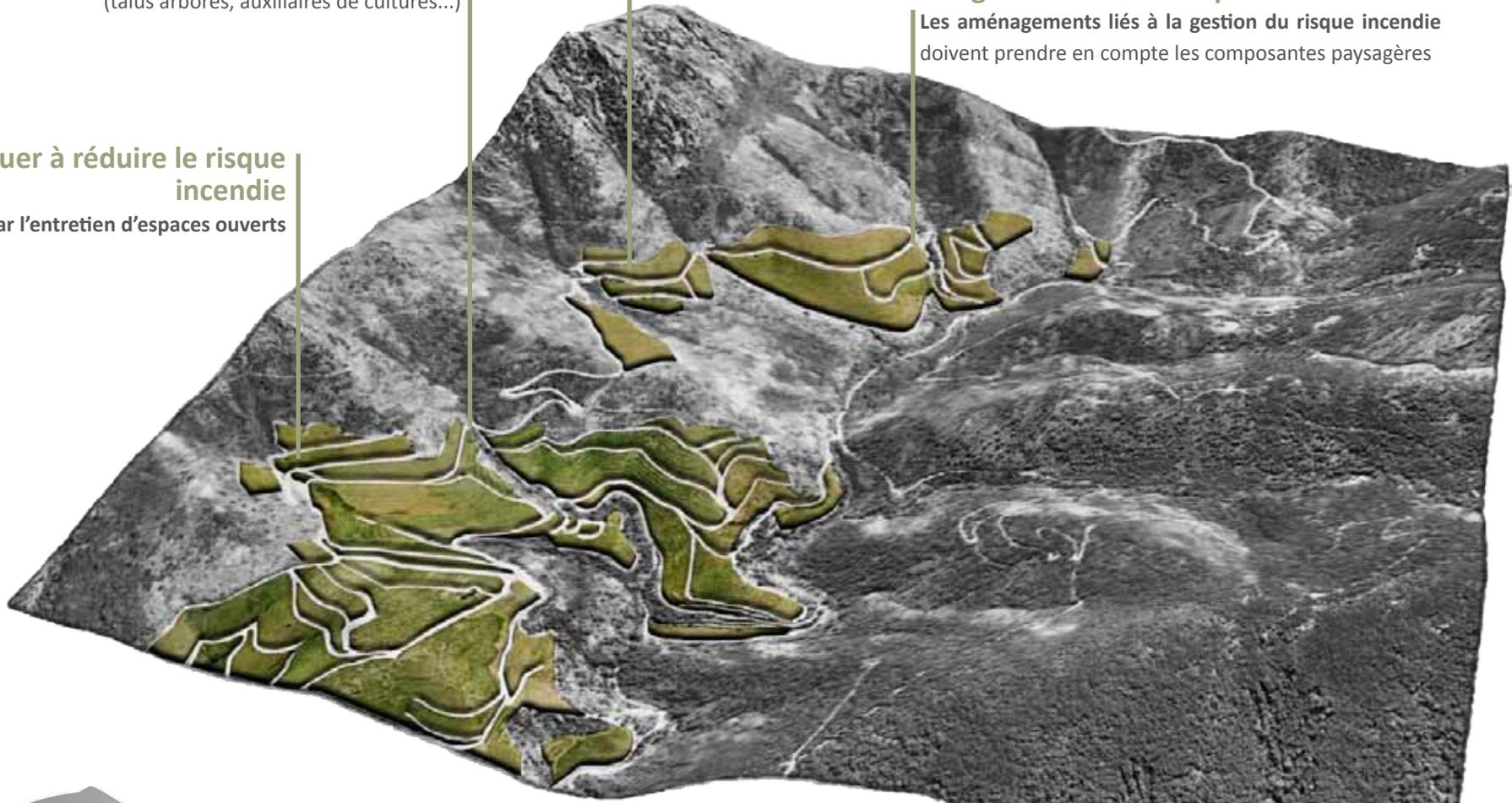
Prendre en compte les visibilités lointaines et soigner les intégrations paysagères

Les lisières vigne/bois sont à entretenir

Les pistes existantes (système d'interception du ruissellement) sont à intégrer au paysage

Intégrer les formes du parcellaire

Les aménagements liés à la gestion du risque incendie doivent prendre en compte les composantes paysagères



CONCLUSION



Progressivement coupé par l'accroissement des zones résidentielles et touristiques du littoral, le paysage au caractère remarquable du vignoble de la Côte Vermeille se ferme au regard du plus grand nombre. Au-delà de cette fermeture visuelle, d'autres obstacles, comme les clôtures qui entourent certaines parcelles de vignes, apparaissent à plus petite échelle. Parallèlement, les quelques sentiers ou parcours touristiques de découverte du vignoble limitent et cloisonnent le paysage à des expressions parfois peu représentatives de sa diversité, base de sa richesse et sa durabilité. L'ouverture de l'amphithéâtre viticole semble disparaître.



A une autre échelle, la qualité du savoir-faire, le soin du travail du vigneron jusque là encore visible dans chaque parcelle semble se gommer peu à peu. Le manque d'entretien, parfois l'abandon, les changements d'usages, le développement des friches... sont autant de signes qui rompent l'harmonie d'ensemble, attestent d'un changement social. Ces « marques paysagères » parfois perçues comme des agressions visuelles peuvent aussi interroger sur la qualité des vins produits.



Parallèlement, la recherche constante de solutions de maintien de l'activité viticole encourage la mise en place de techniques nouvelles, parfois expérimentales, mais encore aujourd'hui préjudiciables au site. La fonctionnalité productive se fait souvent au détriment de la logique des lieux et de la qualité de ses ressources. Le respect des logiques paysagères n'incombe pas seulement aux vignerons. Les aménagements de l'ensemble des acteurs doivent également respecter à chaque échelle la cohérence du fonctionnement des éléments identitaires du paysage de la Côte Vermeille. A ce jour, les actions de chacun ne semblent pas toujours être raisonnées et concertées les unes par rapport aux autres ou conscientes de la valeur des lieux. C'est le cas de certaines zones résidentielles ou casots nouvellement aménagés.

Ces tendances, qui s'observent encore avec une certaine discrétion, questionnent sur le devenir de la qualité du paysage d'exception du vignoble de la Côte Vermeille, sur le partage de son respect par chacun de ses acteurs jusque dans des logiques parfois les plus fondamentales à savoir : respect de la nature, de ses ressources, de sa richesse et de sa diversité, de sa durabilité équivalent à protéger les sols, préserver la ressource en eau, connaître la diversité faunistique et floristique...

Basé sur des concepts d'ouverture, d'adaptation constante, de fonctionnalité, de transmission... qui en font son harmonie et sa qualité, le vignoble de la Côte Vermeille est l'expression même d'un paysage patrimoine au devenir aujourd'hui plus que fragile. A travers la mise en place d'une Charte paysagère et environnementale ciblée sur le vignoble de la Côte Vermeille, le Syndicat des AOC Banyuls et Collioure en partenariat avec la DREAL Languedoc-Roussillon ont su mobiliser l'ensemble des acteurs et bénéficiaires du site. Sollicité, rencontré ou plus directement associé, chacun a participé pour s'accorder sur les enjeux paysagers du vignoble et la mise en place des actions de gestion, préservation et valorisation, véritable ossature de la future Charte.

Principales références bibliographiques

OUVRAGES

Agence Méditerranéenne de l'Environnement, 2003, Paysages de vignobles, Guide pratique en Languedoc Roussillon.

AMBROISE R. et al., 1993, Paysage de terrasse, Edisud.

CERVIM, Mars 2006, Premier congrès international, sur la viticulture de montagne et en forte pente, Saint Vincent (Vallée Aoste), Résumés et Actes du congrès.

FANET J., 2001, Les terroirs du vin, Hachette Pratique.

ETUDES & REVUES

ALCARAZ F., Les pratiques d'entretien des viticulteurs du Cru Banyuls (P-O), GEODE UMR 5602 CNRS, Maison de la recherche, Toulouse le Mirail.

CABALLERO Y. et MARCHAL J-P., 2008, Bassin d'alimentation et contexte hydrogéologique du captage du Val Auger, Banyuls-sur-Mer (66), Rapport final, SMPEPTA – BRGM, BRGM/RP-56516-FR. Étude réalisée dans le cadre des opérations de Service public du BRGM PSp06LRO07

Chambre d'Agriculture et CAUE pour la DIREN-LR, 2004, Etude d'un cahier de gestion paysagère et patrimoniale des vignobles en sites classés sur la côte rocheuse, Partie 1: état des lieux - p 49.

Chambre d'Agriculture, 2010, Proposition d'une nouvelle mesure agro-environnementales territorialisée dans les P-O : Aide à la réduction ou à l'abandon des herbicides dans les vignobles non mécanisables au tracteur, Participation CER France.

CAUE Pyrénées Orientales pour la DIREN Languedoc-Roussillon 2009, Sites classés des vignobles de la Côte Vermeille, guide pratique et de recommandations.

CONSTANS M., 2009, Paysages viticoles de Banyuls entre destruction et construction, Patrimoine et Paysages viticoles, rencontre du Clos Vougeot.

CONSTANS M., 2010, La sauvegarde des paysages de terrasses viticoles de Banyuls est-elle un combat d'arrière-garde ? CERVIM.

CONSTANS M., 2010, Banyuls, des paysages viticoles entre images de promotion et pratiques de terrain - Revue des Œnologues n°137.

COLOMER J-L. et al., 1994, Etude pour la mise en place d'une structure de réhabilitation des vieilles vignes du Cru Banyuls - Syndicat de défense du Cru Banyuls.

I.F.E Côte Vermeille, Les techniques de la viticulture sur les Crus Banyuls et Collioure.

Partenariat Départemental pour l'aménagement foncier rural, Etat des lieux de la viticulture sur le Cru Banyuls, DDAF - CA Roussillon - CG 66.

LILIN C., 2002, Erosion des sols, érosion du sens.

LILIN C., Projet de règles techniques pour l'aménagement du vignoble - Syndicat de défense des Crus Banyuls Collioure.

MABY J., 1997, Banyuls Terroir d'Images - Revue des œnologues n°84.

PITTE J-R., 2002, Banyuls ou la haute couture du paysage et du vin - Revue des œnologues n°105.

PRINCALB, INTERREG de coopération transfrontalière, 2010, Guide des bonnes pratiques agricoles pour la mise en place de coupures incendie dans le massif des Albères - CA Roussillon, GDA Cru Banyuls-Albères.

RODRIGUES DE SA B. et RABINEAU H., 2001, Les terrasses de la Côte rocheuse (Terroir des Crus Banyuls et Collioure) : Guide à l'usage des techniciens et des vignerons, CA 66 Roussillon – DIREN LR.

MEMOIRES UNIVERSITAIRES

AZEMA S., 2001/2003, Le travail du sol dans un terroir difficile - BTS option viticulture.

GILLES E., 2010, Mise en place d'un observatoire photographique du paysage sur le terroir viticole de Banyuls, M2 Vigne et Terroir - Institut de la vigne et du vin Jules Guyot Université de Bourgogne.

GILLES E., 2008, Dynamiques paysagères du vignoble de Banyuls, M1 recherche en Géographie, Faculté Lettres et Sciences Humaines - Limoges.

PACHECO B., 1997, Les murettes don du passé enjeux du futur, hydraulique des vignes en côte Vermeille - IER 1ère année.

RABINEAU H., 1998, Reflets d'un paysage, Le terroir en terrasse de Banyuls sur Mer. Mémoire d'architecture - école d'architecture de Montpellier.

RAMADIER J., 2006-2007, Vignes et vigneron dans les Albères, Le Cru Banyuls. Mémoire - Diplôme pratique de la dégustation par la connaissance des terroirs.

TEXTES REGLEMENTAIRES

Cahier des charges de l'AOC «Banyuls».

Cahier des charges de l'AOC «Collioure».

Document d'Objectifs – Site Natura 2000, Côte rocheuse des Albères, SIC n°FR9101481, 2010/2016, Communauté de communes Albères-Côte Vermeille.

Document de travail du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau TECH-ALBERES, rapport d'état initial 2011, Syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement du Tech.

ARTICLES INTERNET

OLIVER G., 2002, Le paysage de terrasse du Cru «Banyuls» (Pyrénées orientales) et son évolution - www.pierreseche.com/terrasses_banyuls.htm

AMBROISE R., Les pressions et les enjeux paysagers concernant les sites viticoles - www.icomos.org/studies/viticoles/viticole6.pdf

GIORGIS S., Le paysage singulier du Cru Banyuls dans les Pyrénées Orientales - www.icomos.org/studies/viticoles/viticole13.pdf

SITES INTERNET

DREAL L-R : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Base Mérimée : www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine

Celliers de Templiers - Banyuls, un terroir et des vins d'exception : www.banyuls.com

Les paysages culturels viticoles : <http://www.icomos.org/studies/viticoles.htm>



Mas Reig
66650 BANYULS-SUR-MER
cru.banyuls@wanadoo.fr

Territoires & Paysages

Bureau d'études
10, avenue de la Croix Rouge
84 000 AVIGNON
04 90 27 18 83
contact@territoiresetpaysages.fr
www.territoireetpaysages.fr



Territoires & Paysages